



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE  
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU  
RÉPUBLIQUE FRANCAISE

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 MAI 2026

**DÉLIBÉRATION n° 2026-055 du 27 mai 2026**

**OBJET : Contrat de valorisation des Certificats d'Economie d'Énergie (CEE)**

<p>Nombre de conseillers en exercice : 33</p> <p>Présents et représentés : 33</p> <p>Date de la convocation : 22 mai 2026</p>	<p>L'An deux mille vingt-six le vingt-sept mai, le Conseil Municipal de la Ville d'Arpajon dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace Concorde en salle Cézanne, sous la Présidence de Madame Isabelle PERDEREAU, Maire.</p> <p><b><u>ÉTAIENT PRÉSENTS :</u></b> Mme PERDEREAU, M. DANIEL, Mme GALIMARD, M. PERDEREAU, Mme CHEMIT, M. BOUCHAMA, Mme POINTEL, M. FERRIE, Mme VAFIADES, M. DAVRIU PHILIPPI, M. RUIZ, Mme SEREIN, Mme CERUTTI, M. RICARD, M. OLIVEIRA, M. BATOUFFET, M. DE SOUZA, M. LEROY, Mme CAUNDAY, M. CHARTRAIN, Mme DA SILVA DIAS, M. THORY, Mme KRIMI, M. FICHEUX, M. REHALEM, Mme TOHON, M. KERVRAN, M. MARAIS, Mme DE CARVALHO</p> <p><b><u>ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :</u></b> Mme FREHAT par M. DANIEL, Mme GODARD par M. PERDEREAU, Mme HUBERT par M. BATOUFFLET, Mme BATOUFFLET par Mme POINTEL</p>
---	---

Mme GALIMARD est nommée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **DÉLIBÉRATION n° 2026-055 du 27 mai 2026**

### **OBJET : Contrat de valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)**

Dans le cadre de la tranche 2 du projet de réhabilitation du groupe scolaire Édouard Herriot, la ville peut conclure un contrat de partenariat avec la société Économie d'Énergie (EDE) pour valoriser des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE).

La tranche 2 vise à améliorer la performance énergétique de l'enveloppe du bâtiment notamment :

- le renforcement de l'isolation des toitures
- le renforcement de l'isolation des murs extérieurs (ITE)
- le remplacement des menuiseries extérieures
- la mise en place d'une ventilation mécanique double flux
- le remplacement de l'éclairage
- la mise en place de panneaux photovoltaïques

À l'issue de l'opération, la consommation énergétique du groupe scolaire sera ramenée à 44 kWh/m<sup>2</sup>/an, contre 137 kWh/m<sup>2</sup>/an en 2021, permettant ainsi de répondre aux objectifs de réduction fixés par le décret tertiaire à l'horizon 2050.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 1,4 M€ HT pour une livraison envisagée en février 2027.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer le contrat de partenariat avec la société EDE pour valoriser des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE).

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code Général des collectivités territoriales,

**CONSIDÉRANT** le projet de rénovation énergétique du groupe scolaire Edouard HERRIOT,

**CONSIDÉRANT** le montant des travaux qui s'élèvent à 1 423 381,29 € HT,

**VU** l'avis de la commission urbanisme, logement, transition écologique et travaux du 13 mai 2026,

**Après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le contrat de partenariat entre la société EDE et la commune d'Arpajon.

**AUTORISE** le Maire à signer le contrat de partenariat avec la société EDE pour valoriser les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) ainsi que tout avenant, renouvellement de contrat, et tout document se rapportant à ce dossier.

### **A l'unanimité**

Le maire, certifie que la présente délibération est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du CGCT et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la transmission au contrôle de légalité et de sa publication. La juridiction administrative peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen », accessible au public à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).  
Le Maire,  
Isabelle PERDEREAU.

Fait et délibéré en séance publique  
les jour, mois et an susdits

Le Maire,  
  
Isabelle PERDEREAU.

Isabelle PERDEREAU.